



# LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES BANQUES DANS LE FINANCEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

ARNAUD BERGER\*  
OLIVIER HAERTIG\*\*

Plus la dégradation de l'environnement s'accélère et plus les rapports la décrivant et l'évaluant se multiplient. Le récent rapport du GIEC<sup>1</sup> évalue le coût du réchauffement climatique entre 1,5 % et 2 % du PIB mondial qui était de 48,244 Mds \$ en 2006<sup>2</sup>, pour une augmentation de la température du globe de 2,5°C. L'économiste anglais, Nicholas Stern, démontre que le réchauffement de la planète coûtera 5 500 milliards d'euros si rien n'est mis en œuvre pour l'endiguer.

La lutte contre le réchauffement climatique et, plus généralement, la protection de l'environnement appellent des moyens financiers d'accompagnement bien supérieurs aux capacités de mobilisation budgétaire. L'aide publique est importante pour déclencher des opérations pilotes, en amont de leur présentation au marché, mais

sera insuffisante pour répondre aux besoins considérables à venir.

Sans intervention du secteur banque/assurance, les grandes mesures d'écodéveloppement préconisées au niveau mondial ou au niveau national, à l'instar du Grenelle de l'Environnement, risquent d'être confrontées assez rapidement aux limites de l'intervention économique publique.

## LES ENJEUX DE L'IMPLICATION BANCAIRE DANS LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les banques ont une responsabilité sociétale évidente pour enclencher les mécanismes de mise sur le marché et de financement du développement durable. Elles ont également un rôle

\* Responsable développement durable, Groupe Banque Populaire.

\*\* Secrétaire général, Groupe Banque Populaire.

majeur à jouer dans la pédagogie du développement durable, se situant en amont des projets d'investissement de leurs clients, particuliers ou entreprises. L'état des lieux actuel n'est pas facile à dresser.

Si de nombreux travaux ont été réalisés sur l'économie de l'environnement, peu concernent son financement. Il est rare de voir des banques commerciales associées aux travaux économiques. Pourtant, en l'absence d'un dialogue transparent avec les Banques, il n'est pas sûr que des mesures économiques induisent un soutien financier puissant, pour plusieurs raisons :

- si le marché de l'environnement (éco-innovation, construction durable...) est souvent cité comme présentant un fort potentiel économique, les données trop rares sur l'évolution réelle des entreprises, des biens et services dans ce domaine, n'en donnent pas une bonne visibilité pour le secteur de la banque (et de l'assurance). Cette méconnaissance crée un facteur de risque supplémentaire ;

- les équipements écologiques présentent un coût d'acquisition plus important qu'un équipement conventionnel mais, généralement des charges moindres sur la durée d'utilisation. Les investissements écologiques présentent un TRI<sup>3</sup> moins élevé sur une courte période, mais plus élevé sur une longue période, à la différence des biens d'équipements financés usuellement, pour maximiser les ROE<sup>4</sup>, dans une optique d'utilisation maximale sur une courte durée. Un investissement écologique présentant un temps de retour sur investissement plus long qu'un bien de production usuel, expose son déten-

teur (entreprise, collectivité ou particulier) à un taux d'endettement plus élevé, lui-même porteur, pour lui et son banquier, d'un risque supplémentaire ;

- ce coût du risque augmente encore dans le cas des PME éco-innovantes, dont la caractéristique est de créer des produits nouveaux, dans un marché à créer avec des clients nouveaux et en l'absence, par définition, de référence connue. De plus, qui sait si tel nouveau procédé est parfaitement maîtrisé, et ne va pas induire des préjudices avec recherche de responsabilité de la part de ses utilisateurs ou d'autres parties prenantes ?

Les financements sont aujourd'hui orientés vers des secteurs offrant une certaine visibilité ; ce n'est donc pas le cas de l'environnement. La tendance peut être renversée avec des instruments favorisant la création de ressources dédiées et des dispositifs de garantie.

L'intégration insuffisante de l'environnement dans la relation client explique que certaines banques se laissent impliquer dans le financement de projets polluants. Ces derniers sont identifiés et tracés par les ONG regroupées au sein du réseau Banktrack. Cependant, cette approche « punitive » identifie l'environnement trop exclusivement comme un facteur de risque, et non comme un levier d'opportunités et une source de développement.

Le secteur bancaire peut contribuer de façon décisive au succès d'une croissance durable, en soutenant les investissements et les éco-innovations inscrits dans les objectifs écologiques d'une politique nationale, européenne ou mondiale. En cela, il peut grandement agir pour mobiliser des



ressources sur la protection de l'environnement.

Cette idée commence à faire son chemin. Ainsi, Yvo de Boer, le directeur de la convention cadre de l'ONU sur le changement climatique (UNFCCC<sup>5</sup>), qui organisa la conférence de Bali du 3 au 14 décembre derniers, y a indiqué que « la conception d'une solution de long terme pour lutter contre l'effet de serre est avant tout un défi d'ingénierie financière innovante ». « Je pense qu'il y a une opportunité ici pour les ministres des finances, de faire face à ce problème et le tourner en une opportunité de croissance économique verte plutôt qu'un risque ». À ceci, le ministre des finances indonésien Sri Mulyani Indrawati ajouta : « le rôle des ministres des finances est de mener cette discussion pour avoir des options politiques plus larges ». En développant les instruments bancaires écologiques, il est possible de mobiliser des ressources financières conséquentes qui permettent d'atteindre un niveau élevé de préservation de l'environnement tout en minimisant le coût de cet effort pour la collectivité.

## PANORAMA ACTUEL DU FINANCEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

### International

Un recensement du volume de financement de l'environnement ou des éco-produits bancaires dans le monde, en Europe, voire en France, n'est pas aisé. Aucune base de données n'existe.

La définition même d'un financement de l'environnement n'est pas établie. Par exemple, les prêts écologiques aux entreprises reposent sur un champ large d'équipements et de services qui ne font pas l'objet de codification ou de label les identifiant clairement. La sphère d'intervention du financement de l'éco-innovation est souvent restreinte aux sociétés du secteur des éco-industries (eau, déchets...) et des énergies renouvelables, issus de secteurs connus et repérés en France par un code d'activité APE spécifique. Ne sont pas prises en compte, les PME des secteurs industriels traditionnels qui inventent des biens ou services éco-conçus, qui ne sont pas identifiées par un code APE spécifique. Comment recenser une entreprise du secteur de l'appareillage domestique qui développe un produit apportant une innovation technique et environnementale ?

On ne peut encore mesurer, au niveau international, la sensibilisation du secteur bancaire qu'à l'aune des déclarations publiques, relayées par les médias. Il en est ainsi d'HSBC<sup>6</sup> qui s'est engagé à apporter 100 M\$ sur cinq ans à quatre ONG engagées dans la défense de l'environnement ou de Citigroup<sup>7</sup>, qui a annoncé qu'il mobiliserait 50 milliards de dollars pour soutenir les énergies renouvelables et les nouvelles technologies. En 2007, plusieurs colloques et rapports ont sorti de l'ombre les réflexions portant sur l'utilisation des outils financiers en soutien à la préservation de la biodiversité. L'essor des cartes de paiement vertes a certainement contribué à cette évolution<sup>8</sup>.

Derrière ces faits remarquables et

**Table 4.4-1**  
**Absolute number of financing instruments adopted by the interviewees, by type of instrument. Region and country.**

Type of finance	North West Europe				Mediterranean Europe				Central and Eastern Europe			North America		Asia				Grand Total							
	Austria	Belgium	Denmark	Finland	Germany	Switzerland	UK	NW Total	Portugal	Spain	MED Total	Belgium	Bulgaria	Hungary	Poland	CEE Total	Canada		USA	NAM Total	Hong Kong	Japan	Thailand	Asia Total	
Contracts																									4
Debt-Bonds					1			1												1					1
Debt-development finance												4				4									4
Debt-Loan	2	1			5		1					4				4				3					20
Equity-pension or managed fund													1			1									4
Equity-Private			1			1						2				2									12
Equity-Seed capital	1							4	1			1				1				1					13
Equity-Venture capital				1	1		2	4			2					1				3					15
Other support-fiscal incentives																				2					3
Other support-Grants	1	3	2	3	9	11	29	1	1	2	19					19			6	2					58
Other support-pub/priv leveraged	2			1			3														4	2			9
Own funds	1	1	1	1	1	1	2	8	1	1	1	1	1	1	3	3	1	3	4	1	2			3	19
Shares								1																	1
<b>Grand Total</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>22</b>	<b>64</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>30</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>38</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>40</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>163</b>	



en dehors de quelques banques pionnières ou spécialisées comme la banque Triodos en Belgique, la Cooperative Bank en Angleterre ou les Banques Populaires en France, les outils bancaires spécifiques à l'environnement, tant au niveau international que français, ont été développés tardivement et ne représentent pas un poids important face aux outils classiques bancaires.

Ils se concentrent principalement dans le secteur de l'investissement en capital (*private equity*) et de l'Asset management à travers l'ISR<sup>9</sup> et plus spécialement des fonds thématiques environnement, à l'instar du fonds H2O de Natixis en France. Les financements se développent aussi. Il faut prendre soin de distinguer le financement de projets industriels, essentiellement axés sur les énergies renouvelables et portés par les grandes banques d'affaires, des financements diffus (particuliers, PME) qui répondent à des règles différentes, et sont portés par des banques de proximité, parfois spécialisées (Crédit Coopératif).

Une récente étude à l'échelle internationale, menée par le Consortium européen Fundetec a tenté d'inventorier et de détailler le nombre d'instruments financiers adoptés par les développeurs de technologies environnementales.

Cette étude témoigne de la présence universelle (Asie, Amérique, Europe) de ces outils, qui privilégient les fonds d'investissement plutôt que les financements bancaires. Leur nombre cependant reste très limité face à la profusion des produits financiers existants dans les autres secteurs de l'économie.

## Europe

En Europe, l'état du financement de l'environnement est paradoxal car il est à la fois reconnu et méconnu. Pratiquement aucune donnée sur la mobilisation financière privée n'est disponible concernant les grands thèmes de l'environnement, même si les tendances sont plus lisibles sur le secteur de l'éco-innovation.

Cette dernière est clairement identifiée et reconnue par la Commission Européenne (CE), qui a publié, le 3 mai 2007 un rapport sur les tendances et les évolutions de l'éco-innovation dans l'Union et a statué sur la nécessité d'un recours massif à l'innovation propre et écologique. Le développement de ce secteur est considéré comme central pour atteindre les objectifs de la CE, à savoir une réduction de 20 % de la consommation d'énergie et l'utilisation de 20% d'énergies renouvelables d'ici 2020. Selon ce rapport, les éco-industries représentent actuellement 2,1 % du PIB de l'Union et emploient 3,5 millions de personnes. Cependant, il faut entendre l'éco-innovation non pas au sens large mais restreint aux éco-industries du secteur de l'eau, des déchets, de la dépollution... et du secteur des énergies renouvelables.

L'éco-innovation n'est cependant pas encore transcrite dans les programmes européens. Dans un document d'orientation daté du 10 septembre 2007, la Commission Européenne fournit des lignes directrices pour une meilleure utilisation des sources de financement européen de la recherche, de l'innovation et de la cohésion sociale, partant du principe que la croissance portée



par l'innovation favorise le progrès social. C'est un pas important vers une insertion opérationnelle dans les grands programmes européens.

Au plan financier, des initiatives ont été prises pour amplifier l'intervention bancaire dans l'environnement. Ces actions font la part belle à l'éco-innovation, avec un rapide développement des actions adossées au marché carbone et les premières tentatives de financement de la biodiversité.

On peut citer la publication, le 9 mars 2007, d'un rapport compilant le retour d'expérience de quatre ateliers sur les pratiques à mener pour améliorer le financement des PME innovantes et à forte croissance. Le 30 mars 2007, un rapport relatif à la réunion d'un groupe d'expert pour favoriser l'investissement en capital au niveau européen a été publié. Dans ces ateliers, le sujet de l'éco-innovation a été abordé. Cependant, il faudra attendre la publication prochaine du rapport FUNDETEC pour connaître une première estimation du nombre d'outils bancaires effectivement présents sur le marché de l'éco-innovation et évaluer le degré de mobilisation des institutions financières sur le financement de l'environnement.

### France

En France, un recensement réalisé à l'occasion du Grenelle de l'Environnement<sup>10</sup> montre que la ressource financière verte dédiée à la construction d'écoproduits financiers, est faible. Comme dans d'autres pays, des banques pionnières sont à l'origine de ces produits et les développent lentement.

Les prêts écologiques n'ont été banalisés qu'en début 2007 par l'intervention de l'État. Encore sont-ils limités aux particuliers et assimilés (professions libérales et agriculteurs) et à la rénovation écologique des bâtiments.

La mobilisation actuelle n'est pas à la hauteur des enjeux à moyen terme : plusieurs centaines de milliards d'euros (le chiffre de 600 milliards a été évoqué) pour la seule rénovation thermique des bâtiments. Il ressort de ce panorama le besoin de mieux mobiliser les ressources et les instruments financiers pour l'environnement.

L'exemple du *private equity* est significatif. La France est le premier marché du Capital Investissement (ou *private equity*) en Europe Continentale et le troisième au monde avec plus de 10 milliards d'euros investis par les opérateurs français en France et à l'étranger en 2006. Ce secteur compte en France 240 sociétés de gestion, soit environ 3 000 professionnels. Avec 4 852 entreprises en portefeuille, 1,5 million de salariés employé en France et 200 milliards € de chiffre d'affaires réalisé en France, le Capital Investissement démontre son rôle clé dans la création, le développement des entreprises et l'emploi en France<sup>11</sup>.

Pourtant, on ne compte que de rares fonds de capital-risque dédiés à l'éco-innovation ou au développement durable. Ce secteur est moins lisible car il est moins structuré que celui des NTIC ou des biotechnologies ; ceci complique la construction de fonds en capital-risque dédiés dont l'utilisation pourrait reposer sur l'analyse de dossiers provenant de réseaux d'uni-



versités ou d'incubateurs reconnus dans ce domaine.

Les outils pratiques disponibles pour guider les PME dans la recherche de fonds financiers pour leur croissance manquent encore. Cela a conduit en septembre 2007, le Haut Responsable de l'Intelligence économique (HRIE)<sup>12</sup> à publier 10 fiches pratiques pour faciliter la levée de fonds des industriels auprès des financiers. Malheureusement, si dans les questions à se poser le risque social est envisagé, l'opportunité du lien avec l'éco-innovation n'est pas abordée. S'ils ne s'insèrent pas dans un processus spécifique, les dossiers d'investissements sur des projets d'éco-innovation sont étudiés au cas par cas et ne bénéficient pas de dispositifs fiscaux ou de garantie spécifique.

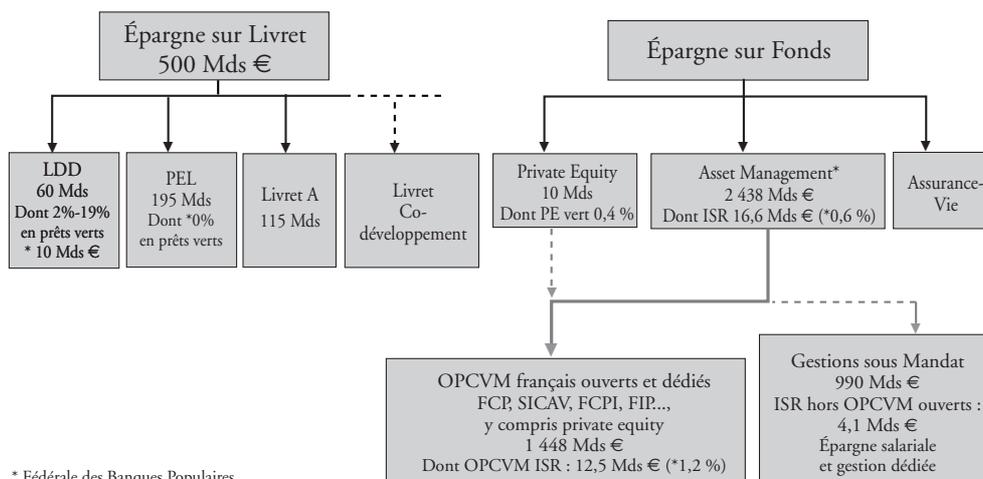
Les fonds français spécialisés dans l'investissement des entreprises dédiés à l'environnement représentent envi-

ron 400 millions d'euros de fonds collectés. Ils sont concentrés sur les énergies renouvelables (dont une bonne partie sur l'éolien), bien loin des 10 milliards d'activité du secteur du *private equity*. À titre de comparaison, le fonds d'investissement anglais Impax New Energy possède une dotation de 400 millions de Livres dédiées aux énergies renouvelables.

L'herbe est-elle plus verte ailleurs ? L'opinion générale est que les pays anglo-saxons ou Nordiques sont beaucoup plus actifs dans la conception des outils financiers verts.

L'annonce récente et largement médiatisée en France dans la presse spécialisée, effectuée par Bank of America concernant l'investissement de 20 milliards de dollars (soit 13,4 Mds€) dans les écotecnologies, renforce ce sentiment de *leadership* anglo-saxon. Pourtant à y regarder de

### Panorama de l'épargne et des financements écologiques (septembre 2007)

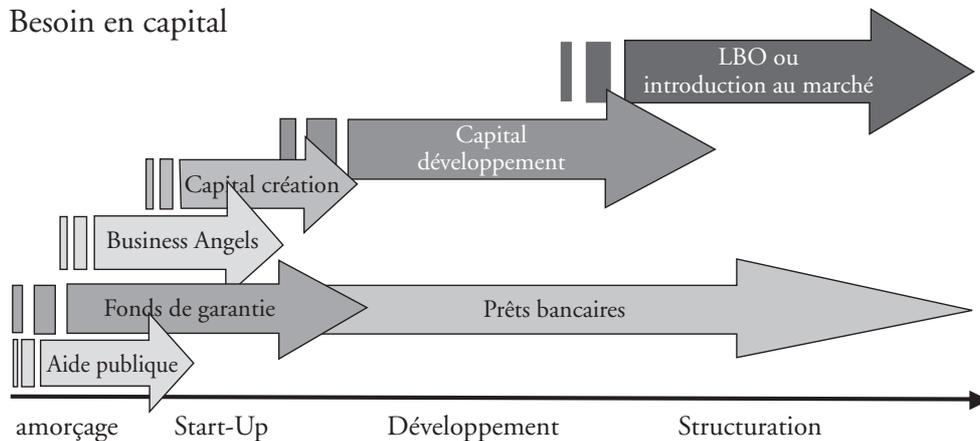


\* Fédérale des Banques Populaires

\* Source : Natixis Asset Management



## Étapes clés du développement de l'éco-entreprise



plus près, la réalité est plus subtile. En annonçant le verdissement du Codevi, qui s'est transformé en livret de développement durable, avec simultanément une augmentation du plafond de collecte de 4 600 à 6 000 euros, le gouvernement français a permis aux réseaux bancaires de collecter plus de 10 milliards d'euros en quelques mois. Cette action implique la majorité des banques française, de manière bien plus marquante que l'action isolée de la banque américaine.

Alors qu'en est-il ? L'étude d'un panel de développeurs d'écotechnologies montre que ceux exerçant aux USA sont plus en relation avec les acteurs du secteur du *private equity*, qu'ils sont mieux au courant de leurs attentes et les intègrent mieux dans leur développement qu'en Europe. À l'inverse, les instruments financiers de dette sont plus développés en Europe. Ce qui semble réellement différenciant de part et d'autre de l'Atlantique est la force d'intervention des *business angels*<sup>13</sup>. Certains développeurs américains té-

moignent qu'ils ont pu réellement faire décoller leur projet après l'intervention d'un *business angel*<sup>14</sup>. Cette proximité des *business angels* est crucial car leur intervention s'effectue aux premiers stades de développement des entreprises comme le montre le tableau ci-dessus. Leur moindre présence en Europe et surtout en France pourrait être palliée par la mise en place d'un fonds de garantie des prêts bancaires.

Les acteurs publics ont un rôle à jouer pour donner confiance dans ce domaine à la finance et aux porteurs de projet. Ceci passe par des actions politiques, par exemple, en favorisant l'innovation en France par une action mieux concertée entre la R&D des centres de recherche et l'industrie en vue de détecter les innovations convergentes. C'est ce que montre le rapport Futuris. C'est aussi l'action de régions impliquées, en plus de l'action de l'État, dans la création de *clusters*, ces réseaux d'entreprises innovantes d'un même domaine pour favoriser l'essor d'une



éco-innovation forte. On peut citer le *cluster* éco-énergies en Rhône-Alpes dont une des priorités est la construction d'offre globale dans les énergies renouvelables. Ces actions auront des conséquences indirectes sur les financements en facilitant la lecture et le développement des projets éco-innovants.

Assurément, la banque a un rôle central à mener dans la protection de l'environnement. Comme l'a rappelé la présidente du MEDEF lors d'un colloque sur le développement durable à Paris : « nous avons besoin d'un capitalisme financier car nous avons besoin d'investir massivement et très rapidement dans des solutions nouvelles pour la survie de la planète ». Si ce rôle s'accompagne d'un changement de culture sur l'accompagnement des projets éco-innovants, il peut être renforcé par la création d'outils bancaires adéquats pour vaincre les résistances actuelles au développement des investissements environnementaux.

La France fait preuve d'originalité dans ce domaine. Si les outils financiers sont encore perfectibles, ils couvrent un large spectre d'intervention, allant du prêt écologique au particulier, aux outils de marché. Quelques mesures simples mais concertées permettraient d'amplifier leur action. À l'occasion du Grenelle de l'Environnement, des propositions parfois très novatrices ont été formulées.

Il est proposé de les décrire dans la suite de ce document, à titre d'exemple d'une politique concertée, faisant une grande place aux partenariats publics privés.

Ces propositions sont ici transcrites dans leur état brut, telles qu'elles peuvent ressortir des documents publics issus de cette plateforme inédite d'initiatives et d'échanges qu'a constitués le « Grenelle ».

### PROPOSITIONS POUR DÉVELOPPER LE FINANCEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

Le financement de l'éco-innovation, et plus largement de l'environnement, est un thème qui reste nouveau pour les acteurs privés de la finance. A contrario, c'est un secteur où de nombreuses initiatives sont possibles, à condition de créer les conditions nécessaires à leur éclosion.

L'activité bancaire peut être synthétisée par une analyse du rapport opportunité/risque dans les interventions financières. Les principales mesures d'incitations publiques pour développer le secteur de l'environnement se sont appliquées à renforcer le critère d'opportunité par les outils fiscaux et d'aides directes. Cette solution a prouvé son efficacité mais présente aussi un coût qui peut être prohibitif pour la collectivité.

Il est possible de diversifier ce soutien public à la protection de l'environnement à travers trois leviers majeurs : un renforcement de la collecte financière écologique sur livret, la création de prêts bonifiés et la diminution des risques de financement et d'investissement dans l'environnement par l'instauration de fonds de garantie verts.

## Développer la ressource financière écologique

L'étape préalable au soutien financier d'un secteur prioritaire est la constitution d'une ressource financière dédiée. Les principaux livrets d'épargne grand public actuels soutiennent le développement de secteurs jugés importants par les politiques publiques. Les fonds du livret A sont orientés sur le financement du logement social, le livret de développement durable a longtemps été dédié au financement de l'artisanat et des PME avant d'être réorienté en partie sur le financement de l'environnement. Plus récemment, le livret d'épargne codéveloppement, instauré en juillet 2006, vise à soutenir la politique de codéveloppement de l'État.

La solution idéale pour soutenir l'environnement est donc la création d'un livret d'épargne spécifique éponyme. Un tel livret présente un double avantage. Il permet une pédagogie de la banque envers le souscripteur qui peut ainsi orienter son épargne vers des financements répondant à ses valeurs en connaissance de cause. Il permet aussi un ciblage et un reporting clair des financements écologiques réalisés. Cette solution idéale a été présentée lors de l'actualisation du plan climat en 2006. Fin 2006, les discussions préalables à la création dudit livret vert ont révélé des impératifs a priori contradictoires. Ce projet défendu par les ONG, les élus, les entreprises et les banques s'est trouvé confronté à l'impératif de ne plus développer de livrets supplémentaires, déjà très nombreux dans le panorama de l'épargne. La proposition ne fut donc pas retenue.

La solution intermédiaire du verdissement du codevi en Livret de Développement Durable, en janvier 2007, a rapidement permis une collecte de 10 milliards sur l'année, dédiée au segment restreint du financement de la rénovation thermique immobilière adossée au crédit d'impôt.

Aujourd'hui, cette ressource collectée reste insuffisante au regard du besoin global de mobilisation financière à diriger, sur une très longue durée, vers l'ensemble des publics concernés : particuliers, entreprises, collectivités.

Une autre ressource sur livret peut contribuer au financement de l'environnement et particulièrement la rénovation ou la construction neuve écologique reconnue pour avoir un fort impact sur le réchauffement climatique. Il s'agit du Plan d'Épargne Logement dit PEL.

La logique du Plan d'Épargne Logement (PEL) est d'offrir au particulier l'octroi de prêts pour le logement à des conditions avantageuses. Le particulier doit pour cela constituer une épargne jusqu'à 61 200 € pendant 4 ans minimum qui ouvre droit à des intérêts et à une prime versée par l'État quand il demande un prêt (plafonné à 92 000 € dans la limite des intérêts acquis) pour son logement<sup>15</sup>. La durée du prêt est comprise entre 2 et 15 ans. En ordre de grandeur, la mécanique du PEL 100 euros d'épargne donnent environ 300 euros de droit à crédit pour 10 ans.

Le PEL est très populaire. Les particuliers y voient un placement sûr de « bon père de famille » et gardent l'espoir d'emprunter pour leur projet

**Tableau des livrets français bénéficiant d'une fiscalité aidée à sept. 2007**

Nom du produit	Caractéristique	Encours mai 2007 en Mds €	Allocation des ressources	Taux au 1 <sup>er</sup> août 2007
Livret A	Maximum 15 300 € Distribué par CE et Banque Postale	115,6	Logement social	3 % net
Livret BLEU	Maximum 15 300 € Distribué seulement par Crédit Mutuel	18,8	Logement social	3 % net
Livret Développement Durable	Maximum 6000 € Toutes banques	58,8 dont 10Mds € sous Ldd	Pour 2008 2 % ≤ environnement ≥ 19 % 70% ≤ pme ≥ 89 %	3 % net
Livret Jeune	Maximum 1 600 €, 12ans ≤ jeune ≤ 25 ans Toutes banques	6,8	Non affecté	3 % net minimum
Livret Épargne Populaire	Toutes banques	58,3	Non affecté	4 % net
Livret Épargne Entreprise	Prime de l'État en fonction de l'épargne constituée (mini 2 ans) + prêt bonifié		Création ou acquisition d'entreprises artisanales	2,25 %
CEL	11 % de prélèvement sociaux	38	Logement de l'épargnant	2 %
PEL	11 % de prélèvement sociaux	195,9	Logement de l'épargnant	2,50 %
Livret co- développement	Crédit d'impôt 25 % Toutes banques	0	Investissements en codéveloppement non définis totalement	Libre

immobilier. Il est détenu par un Français sur deux. Le PEL est donc un excellent vecteur de sensibilisation des particuliers à l'immobilier durable dès la constitution de leur épargne.

Aujourd'hui, le PEL présente la plus importante ressource financière dis-

ponible au sein des établissements bancaires (195 milliards d'euros à mai 2007). En retirant les 15 % des ressources du PEL converties en prêt, il reste une ressource de 165,75 Mds € qui peut être entièrement orientée au financement de l'immobilier durable.

C'est une réponse pour accompagner, sur 10 ans, la rénovation thermique du bâtiment (8Mds€/an<sup>16</sup>) et accompagner la construction neuve écologique (30 % du parc en 2009<sup>17</sup>).

De plus, le PEL est aujourd'hui le seul livret non indexé sur l'inflation et sa rémunération est faible (2,50 %). A contrario, cela constitue une ressource adaptée pour développer des prêts écologiques à taux préférentiels à l'avenir. Il peut être proposé aussi une bonification unique d'1 % de marge sur les prêts pour conserver la ressource et dynamiser les financements. Charge aux banques de développer ces financements dans leurs réseaux.

Au total, cette solution permettrait à l'État, par des actions faciles à mettre en œuvre, d'agir rapidement et avec force sur le chantier majeur de l'immobilier durable, sans impact sur les charges publiques.

### Créer des prêts bonifiés

La tendance haussière de la ressource financière sur les marchés est envisagée sur le long terme par la profession, dans un contexte d'inflation stable. Cette tendance milite pour la création d'une ressource stable et attractive pour développer des prêts verts à taux préférentiels, donc incitatifs, pour la protection de l'environnement auprès des cibles économiques non touchées actuellement par le livret développement durable : particuliers acquéreurs de logements neufs, éco-industries, entreprises éco-innovantes, professionnels, copropriétés.

### Les prêts aux personnes morales

Il a été proposé dans les travaux préparatoires du Grenelle de l'Environnement de concevoir des éco-prêts à taux préférentiel pour les entreprises et les copropriétés qui s'engagent dans des investissements écologiques.

Aborder la constitution d'éco-prêts revient à définir ce qu'est une éco-entreprise. Cette définition consiste à sérier 3 profils éligibles :

- les PME, professionnels et copropriétés acquérant des équipements écologiques permettant leur « verdissement » ;
- les éco-entreprises du secteur de l'environnement (eau, air, déchet, bruit, lutte contre les pollutions) ;
- le développement des entreprises éco-innovantes c'est-à-dire le financement de la production des biens ou services diminuant l'impact sur l'environnement.

Malheureusement à cette segmentation des candidats, s'ajoute le besoin de définir les équipements éligibles. Or, aucun code d'activité APE ne tient compte des PME éco-innovantes. De plus, la diversité des investissements verts est telle, qu'il est impossible de créer une liste d'équipements exhaustive.

De ce fait, rien ne permettant d'identifier les éco-entreprises au sens large aucun financement, subvention, fiscalité propre ne sont systématisés ; les dossiers sont donc traités au cas par cas.

Une solution consisterait en la mise en place de comités régionaux d'attribution de ces prêts après validation du projet écologique de l'entreprise. Ces



comités rassembleraient administration et organisations professionnelles : ADEME régionale, DRIRE régionale, Agence de l'eau, chambre des métiers, CCI régionale, CGPME, Conseil Régional.

Ces comités régionaux d'attribution présenteraient plusieurs avantages :

- assurer l'exhaustivité des financements écologiques, toute entreprise pouvant solliciter l'accord du comité. Pour éviter de restreindre la condition des prêts à des listes d'éligibilité compliquées au vu de la diversité des investissements d'entreprise ;

- faciliter le *reporting* des encours de prêts aux éco-entreprises afin de nourrir une base de données ;

- susciter le développement de prêts bonifiés régionaux. Actuellement de nombreux conseils régionaux mettent en place des subventions au profit des PME éco-innovantes, des investissements écologiques. Généralement, ces subventions sont attribuées après les investissements, contraignant l'entreprise à demander à sa banque une avance sous forme d'autorisation de découvert ou d'affacturage. Une partie des subventions directes (jusqu'à 10 %) est ainsi absorbée par des frais financiers. Cette situation pourrait être évitée en convertissant ces aides sous forme de bonification de taux des financements accordés par lesdits comités. Cette mesure sera plus efficace qu'une aide directe.

Cette organisation sous forme de comité n'est pas une utopie. La Banque Populaire d'Alsace anime le comité PREVair depuis 1990 et d'autres Banques Populaires cherchent à dupliquer ce modèle sur leur territoire.

Cette mesure ne présente aucun coût pour l'État, hors la défiscalisation des livrets déjà réalisée et qui sont à l'origine des prêts à taux préférentiels.

### Les prêts aux particuliers

Le prêt bonifié écologique immobilier est un outil efficace pour accélérer l'acquisition ou la rénovation de logements de type Effinergie<sup>18</sup>. Cependant, la diffusion d'un prêt à 0 % au niveau de l'État devient difficile à imaginer puisqu'il risque d'être en contradiction avec la capacité de déduire des impôts ces mêmes intérêts pour l'acquisition de logement neuf et ancien.

Pour cette raison est proposée une bonification fixe d'un point de marge sur les prêts immobiliers consentis sur ressource du LDD, créant un effet de levier par cumul des avantages de la déduction des intérêts et de l'attractivité d'un taux.

Cette mesure nationale peut être relayée par les régions de plus en plus nombreuses à nouer des partenariats locaux avec les acteurs bancaires, pour distribuer des prêts bonifiés finançant les équipements écologiques liés à une rénovation à l'attention des particuliers. Les conseils régionaux Alsace, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Aquitaine et Centre développent actuellement cette solution. Les Conseils Régionaux de Rhône-Alpes, Franche-Comté et Lorraine ont pris des engagements similaires. La Banque Populaire et le Crédit Agricole sont aujourd'hui les principales banques partenaires de ces collectivités dans la diffusion de ces prêts.

### Une bonification par le biais du mécanisme de marché carbone domestique

Le dispositif français de « projets domestiques CO<sub>2</sub> » peut devenir une source nouvelle de bonification des financements. Décidé fin 2006, il a été imaginé dans le but de fournir un instrument de réduction d'émission sur le territoire national en dehors des sites couverts par le système européen d'échange de quotas. Le dispositif de projets domestiques présente l'avantage, par rapport au système européen, de toucher les secteurs les plus sensibles et les plus diffus en matière d'émissions en leur envoyant un signal prix sur le carbone.

En général, les politiques publiques d'incitations écologiques sur des populations nombreuses et diffuses (particuliers, artisans et PME) sont appuyées par des mesures fiscales ou des subventions directes.

L'agrégation de projets domestiques via les financements bancaires en diminue les coûts de gestion. Elle rend possible la substitution partielle, voire totale des aides publiques directes par un adossement au marché carbone de ces financements, pour un même résultat.

Dans le rapport d'évaluation sur les projets domestiques carbone réalisé par la Caisse des dépôts et consignations, on estime à 10-15 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> eq, les émissions annuelles pouvant être réduites en France grâce à ce dispositif. Avec un prévisionnel de valorisation à 10 euros net la tonne de CO<sub>2</sub> la collectivité peut économiser entre 100 et 150 millions d'euros de subventions directes.

Les montages en agrégation des projets domestiques doivent s'effectuer dans un esprit de partenariat entre les banques et les régions, pour une adéquation des financements avec les objectifs des contrats de projet État-Région. Dans ce dispositif d'actions réductrices d'émission prises par des particuliers, le Conseil Régional bonifie les prêts verts dédiés aux opérations élémentaires réductrices d'émission de CO<sub>2</sub> (par exemple : installation de chauffe-eau solaires ou substitution de fioul par un chauffage bois). En retour, le Conseil Régional se voit valoriser financièrement le CO<sub>2</sub> économisé à travers les financements bancaires auquel il aura contribué grâce à la bonification. Une opération test est construite par le Conseil Régional Rhône-Alpes. Son expérimentation n'a pas, à ce stade, pu encore être lancée sur le terrain à l'attention des particuliers, faute de décision des pouvoirs publics.

### Les dispositifs de garantie

Concomitamment à la création de la ressource financière, la création d'un dispositif de garantie efficace des investissements écologiques des personnes morales est un facteur important de dynamisation du marché de la protection de l'environnement. Son rôle est très important au démarrage du financement d'un secteur peu connu comme l'environnement car des obstacles aussi bien psychologiques, techniques que financiers, constituent des freins au lancement des premiers projets. Du côté des établissements financiers, la présence d'une couverture des risques



liés à de nouvelles techniques environnementales, parfois non assurables par les assurances classiques (c'est aujourd'hui le cas pour la géothermie profonde voire certains projets photovoltaïque), permet de vaincre les réticences et facilite le financement des projets en les sécurisant.

L'augmentation en 2006 des interventions des fonds de garantie sur les financements comme en fonds propre (exemple du fonds de développement technologique PME d'Oseo) sur les marchés classiques révèlent une recherche accrue de garantie des banques sur les prêts qu'elles consentent.

Aujourd'hui, les acteurs économiques du secteur de l'environnement ne bénéficient pas de fonds de garantie suffisamment puissants et faciles d'utilisation.

Les fonds de garantie existants en France dans le domaine de l'environnement sont trop peu nombreux ou non adaptés à l'accompagnement des investissements des personnes morales (PME, collectivités, copropriétés) dans l'environnement.

Il est donc recommandé de créer un fonds de garantie dédié au financement de l'environnement et la lutte contre l'effet de serre.

Ce fonds devra intervenir dès le stade de la création d'entreprise pour faciliter le financement de PME qui, actuellement, se tournent vers le capital-risque en l'absence de fonds propres suffisant pour obtenir des prêts classiques auprès de leurs banques.

Ce fonds devra s'appliquer aux personnes morales : PME, professionnels, copropriétés et collectivités. Il peut être construit sur l'exemple de celui piloté par le FEI de 1996 à 2002 à travers le

programme croissance et environnement.

La France peut s'appuyer sur la mise à l'étude d'un fonds de garantie européen visant à mobiliser le secteur bancaire sur l'efficacité énergétique, qui favoriserait par exemple le financement des projets d'efficacité énergétique et la mise en place de crédits de la banque européenne d'investissement (BEI) pour la construction/la rénovation de bâtiments très faiblement consommateurs d'énergie<sup>19</sup>.

En conclusion de ce tour d'horizon des prémisses de financement d'une économie durable, et des intéressantes suggestions issues de la démarche française du Grenelle de l'Environnement (à laquelle de nombreux observateurs étrangers, parfois insoupçonnés, se sont intéressés), quelques tendances fortes émergent :

- les besoins de financement de l'économie durable sont considérables, beaucoup plus que la demande actuelle ne le révèle. La seule rénovation de l'habitat, qui n'est qu'une partie du sujet, mobilisera des centaines de milliards d'euros. Il faut y diriger des canaux d'épargne abondante et continûment alimentés. Des véhicules d'épargne spécifiques, clairement identifiés par les épargnants et les réseaux bancaires, sont à privilégier pour une part au moins des besoins, dans un souci de pédagogie vis-à-vis du grand public (et aussi pour une plus forte mobilisation des réseaux) et de transparence des engagements réciproques ;
- des indicateurs environnementaux doivent se construire dans le secteur

financier pour renseigner, évaluer l'évolution de l'éco-innovation et la valeur des entreprises à l'aune par exemple de leur exposition au réchauffement climatique ou sur la biodiversité. C'est un champ d'action pour les agences de notation ou d'information financière ;

- la bonne approche du développement durable pour les Banques est proactive : accélérer l'émergence de nouveaux marchés solvables, de l'éco-innovation, des mutations du stock immobilier durable, etc. et non punitive : interdire, taxer, contraindre ;
- l'économie durable fera en effet émerger des professions, des activités, des expertises nouvelles. Celles-ci seront en grande partie locales, ancrées dans les territoires. Elles y créeront des emplois (souvent au sein de petites entités ou de PME) et contribueront à améliorer le cadre de vie. Actuellement, les Banques coopératives, par leurs structures régionales et solidaires sont les plus actives en Europe pour faire de cette problématique un levier d'activités nouvelles du fait de leur bonne connaissance de leur terrain et de leurs clients ;

- la conjugaison des efforts et des actions d'acteurs diversifiés, souvent très locaux (entreprises, experts, centres de formation, chambres des métiers, collectivités locales, etc.) et l'interaction entre eux seront indispensables à l'émergence d'une économie durable. Les Banques, se situant au cœur de l'activité économique, peuvent jouer un rôle de plaque tournante, à travers des partenariats public-privé régionaux ou nationaux, ou des mises en réseau de compétences. Elles ont également une position centrale pour la diffusion la plus large des nouveaux instruments incitatifs, tels que les crédits CO<sub>2</sub>, déclencheurs des investissements durables. Ces outils sont indispensables pour faire évoluer les comportements, pour nourrir une demande solvable d'équipements et procédés économisant l'énergie, et accélérer le processus d'industrialisation et de généralisation de l'offre pour en diminuer le prix. La montée en puissance de cette dynamique est bien la clé vers l'économie durable : les Banques peuvent y apporter une contribution décisive.

#### NOTES

1. Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat.
2. Source : banque mondiale <http://siteresources.worldbank.org/DATASTATISTICS/Resources/GDP.pdf>
3. TRI : temps de retour sur investissement.
4. ROE : Return on equity ou Ratio de Rentabilité des Fonds Propres. Il mesure le rapport entre le bénéfice net consolidé part du groupe, et les fonds propres consolidés hors intérêts minoritaires.
5. UNFCC : UN Framework Convention on Climate Change.
6. In Le Monde du 1<sup>er</sup> juin 2007.
7. In médiaterre du 17 septembre 2007 : [http://www.mediaterrre.org/amerique-nord/actu\\_20070917164857.html](http://www.mediaterrre.org/amerique-nord/actu_20070917164857.html)
8. Cas notamment de Rabobank avec sa « green card » en partenariat avec WWF.



9. ISR : Investissement Socialement Responsable.
10. Confer note Banque Populaire sur la Contribution bancaire à la protection de l'environnement disponible sur le site internet du Grenelle de l'Environnement.
11. Source : AFIC.
12. Source : [http://www.intelligence-economique.gouv.fr/IMG/pdf/070924\\_10\\_fiches\\_pratiques\\_HRIE.pdf](http://www.intelligence-economique.gouv.fr/IMG/pdf/070924_10_fiches_pratiques_HRIE.pdf)
13. *Business angel* : personne qui investit dans une entreprise innovante et généralement, met gracieusement à disposition de l'entrepreneur, ses compétences, son expérience, ses réseaux relationnels et une partie de son temps.
14. Source : Rapport FUNDETEC page 72.
15. Dépenses éligibles : acquisition d'une résidence principale ; construction, extension de l'habitation principale ou secondaire ; acquisition d'un local à usage commercial ou professionnel (si le local comporte également la résidence principale de l'emprunteur) ; souscription de parts de SCPI destinée à l'habitation.
16. Source ADEME.
17. Source CERQUAL.
18. Effinergie : nom donné aux logements bénéficiant du label Bâtiment Basse Consommation (BBC) dont la consommation moyenne nationale est de 50 kWh/m<sup>2</sup>/an.
19. Source : Mémoire de la France pour une relance de la politique énergétique européenne dans une perspective de développement durable (<http://www.industrie.gouv.fr/energie/politiqu/memorandum-france.htm>).



